

Parc national des Cévennes

Objectif 04-1: Conforter un coeur habité et actif

La richesse du patrimoine, tant naturel, culturel que paysager du Parc national des Cévennes est née de l'équilibre fragile entre l'homme et la nature.

Le maintien et le renforcement de la population d'habitants permanents et actifs dans le coeur du Parc national est un atout pour la gestion et la préservation de ce patrimoine. A titre d'exemple, une prairie de fauche est un milieu semi-naturel pouvant présenter une forte biodiversité. Sans fauche ni pâturage, cette prairie et sa biodiversité disparaissent progressivement, au profit d'un milieu d'abord broussailleux, puis forestier. De même, une ferme caussenarde possède une indéniable valeur historique et esthétique. Abandonnée, et donc sans entretien, elle devient une ruine.

Dans ce contexte, l'installation d'habitants permanents est soutenue activement, par la mise en oeuvre d'une politique foncière de développement des logements publics dans les hameaux du coeur et par des mesures d'accompagnement des nouveaux arrivants.

La consolidation des bourgs comme pôles de services de proximité profite également au coeur et à ses habitants, plus de la moitié des bourgs identifiés étant située à proximité immédiate du coeur.

Les activités économiques, notamment agricoles, pastorales et forestières sont confortées et continuent à s'exercer. Des activités artisanales ou commerciales nouvelles, respectueuses des milieux naturels, du patrimoine culturel et paysager, peuvent être autorisées dans le coeur.

[...]

Page 80 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2755

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 12:24